

# Communauté de Communes du Grand Pontarlier

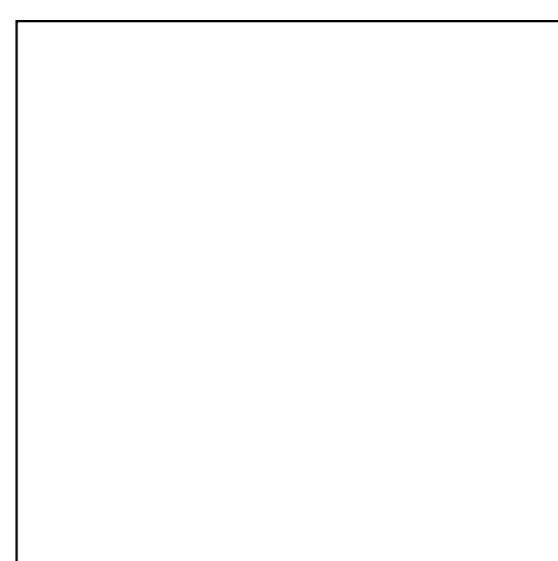
## DOMMARTIN

### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2015

#### Règlement - Partie graphique

##### Plan de zonage général



Approuvé par le conseil communautaire le



Plan au 1:5 250  
Zoom au 1:3 000

#### Zones urbaines (U)

- UA Centre-ville historique et patrimonial de Pontarlier
- UB Faubourgs et abords du centre-ville de Pontarlier
- UC Centralités urbaines de Doubs et des villages
- UCs Centralité urbaine d'Houtaud et de la Cluse-et-Mijoux
- UD Secteurs résidentiels peu denses
- UDs Secteurs résidentiels peu denses de la Cluse-et-Mijoux
- UE Zone d'équipements publics ou collectifs
- UEd Secteur dédié à la décharge (sur Pontarlier)
- UJ Parcs et jardins
- UY Zone urbaine à vocation économique
- UY57 Zone urbaine à vocation économique le long de la RN57

#### Zones agricoles (A)

- A Zone agricole
- Aa Secteur dédié aux activités en lien avec l'aérodrome
- Ap Zone agricole protégée en raison d'une forte valeur écologique et/ou paysagère

#### Zones à urbaniser (AU)

- 1AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUh Zone à urbaniser à destination d'hébergement spécialisé
- 1AUe Zone à urbaniser à vocation d'équipements collectifs et services publics
- 1AUy Zone à urbaniser à vocation économique
- 2AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
- 2AUy Zone à urbaniser à vocation économique à long terme

#### Zones naturelles et forestières (N)

- N Zone naturelle et forestière
- Nc Secteur réservé à l'extraction de ressources du sous-sol (carrière, gravière)
- Nce Secteur autorisant le dépôt de matériaux inertes non polluants
- Ne Secteur réservé aux équipements d'intérêt collectif et à l'accueil des gens du voyage
- Ni Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs de pleine nature
- Nlt Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs à vocation touristique
- Np Zone naturelle et forestière protégée en raison de fortes sensibilités environnementales
- Nr Secteur dédié à l'accueil d'équipements de production d'énergie renouvelable
- Nf Secteur dédié à l'accueil des activités forestières

#### Autres prescriptions

- Limite du zonage
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé (L.151-41 - 1° à 3°)

#### Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable
- Patrimoine ponctuel à préserver

#### Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Haie, ripisylve
- Bosquet
- Abords des cours d'eau

#### Informations complémentaires

- Risques naturels**
- Atlas des zones inondables
- Risque fort ou très fort de mouvement de terrain
- Zones humides

#### Autres

- Bâtiment
- Parcelle cadastrale
- Axe routier principal
- Hydrographie

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Surface en m²	Commune
1	Accès/extension de la zone UE « mairie - église »	1558	Commune de Dommartin
2	Accès à la zone 2AU « Au village »	195	Commune de Dommartin
3	Accès/extension de la zone UE « Cimetière »	2335	Commune de Dommartin
4	Trait d'Union Route Départementale n°72	34933	Commune Départementale du Doubs
5	Accès à la zone 1AU « Chumières sud »	717	Commune de Dommartin
6	Accès à la zone 1AU « Source de la Doye »	703	Commune de Dommartin
7	Espace vert et parking, avec accès à la centralité	5009	Commune de Dommartin

